

	PROCEDURE STAGE EN MOBILITE ERASMUS SEMESTRE 5	Diffusion par : PRH-DIF-IFSI	IFSI-PR-004
	Processus : *Parcours de formation\Réalisation des formations et stages	Page 1 / 3	V. 02

1. OBJET

- Décrire les différentes étapes concernant la réalisation d'une mobilité sortante de type ERASMUS dans le but de sécuriser le projet
- Décrire les démarches à effectuer par les étudiants concernant une mobilité sortante de type ERASMUS dans le but de concrétiser ce projet

2. OBJECTIFS

Principe :

L'équipe pédagogique de l'IFSI du CHU de NANTES prévoit la possibilité de réaliser un stage en mobilité sortante ERASMUS sur la période de stage du semestre 5.

Finalités :

Répondre aux attentes des étudiants en lien avec le projet professionnel

S'inscrire dans une démarche de projet

Objectifs institutionnels :

- Responsabiliser l'étudiant, favoriser son autonomie et sa mobilité
- S'adapter à un autre système de santé
- Développer sa communication dans un contexte interculturel
- Acquérir de nouvelles compétences
- Développer la professionnalisation et la construction de l'identité professionnelle
- S'enrichir d'un point de vue professionnel et personnel

3. DOMAINE D'APPLICATION

Le(s) secteur(s) concerné(s) est(sont) :

PRH - DIF\Institut F. Infirmier.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE

Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier,

Annexe III : le référentiel de formation,

Annexe VI : le Port Folio de l'étudiant

Annexe VII : le Supplément au Diplôme d'Etat Infirmier (Arrêté du 23 Septembre 2014)

Projet Pédagogique IFSI CHU NANTES

REDACTEUR(S)	VERIFICATEUR(S)	APPROBATEUR(S)	Date d'application
Melanie ERNOUL (Coordinatrice des stages)	Daphnee GUILBOT (Formateur - PRH - DIF\Institut F. Infirmier)	Nathalie ALGLAVE (Coordonnateur général des instituts de formation-PRH-DIF), Nathalie ALGLAVE (Directeur(trice) - PRH - DIF*Coordination)	05 févr. 2026

5. DESCRIPTION

5.1 Critères

La mobilité en Erasmus est soumise à une procédure administrative et un calendrier spécifique

Durée : intégralité du stage dans l'école et le stage partenaire

Dates : Pour une mobilité en ERASMUS, 10 semaines de mobilité minimum sont requises hors trajet et se déroule des semaines 36 à 45

Lieu : Dans l'une des 4 typologies de stage en privilégiant celle qui manque à son parcours.

Pré requis :

- Avoir acquis au minimum 90 ECTS en fin de semestre 3
- Avoir validé l'ensemble de stages du semestre 1 à 3
- Avoir un niveau B2 dans la langue du pays d'accueil (Une justification par un test en ligne sera demandée)

Les étudiants qui effectuent un stage en mobilité ERASMUS, ne peuvent bénéficier que d'un stage ERASMUS au cours de leur cursus de formation (3 ans)

5.2 Démarches de l'étudiant :

5.2.1 Première étape : dès le semestre 2

- S'assurer de respecter les pré-requis au projet
- Définir et formaliser son projet : identification du projet professionnel et des objectifs personnels
- Présenter ce projet au cadre formateur référent de suivi pédagogique. Celui-ci validera la cohérence pédagogique et émettra son avis qui sera ensuite transmis au cadre coordinateur des stages.
- Prendre rendez-vous avec le cadre coordonnateur des stages qui vous guidera dans les démarches
- Contacter individuellement les universités des pays de l'Union européenne dans lesquels vous souhaitez effectuer votre stage, **ou** candidater auprès de l'un de nos partenaires Erasmus : Tournai (Belgique), Ciudad Real (Espagne) ou Berne (Suisse)
- S'inscrire sur <https://erasmusplusols.eu/fr/> pour suivre les cours de langue en ligne gratuitement

5.2.2 Deuxième étape: Validation du stage Erasmus & Accompagnement

- Validation du stage Erasmus selon les pré-requis
- Inscription sur la plateforme Erasmus par le coordinateur des stages

L'équipe pédagogique de l'IFSI du CHU de NANTES peut à tout moment réviser le projet de l'étudiant et annuler un stage en tant que de besoin, notamment en cas :

- ✓ Instabilité géopolitique du pays d'accueil
- ✓ Insuffisance théorique et clinique de l'étudiant
- ✓ Accompagnement de l'étudiant tout au long du stage par le coordinateur d'année et le référent de suivi pédagogique : les étudiants s'engagent à transmettre régulièrement l'état d'avancement de leur projet cadre coordinateur des stages:
 - Après l'arrivée dans le pays de destination : installation, logistique, encadrement proposé...
 - A la fin de la deuxième semaine de stage : ressenti global de l'étudiant, bilan intermédiaire sur les objectifs atteints ou leur évolution, intégration dans les équipes soignantes, relation et communication avec la population,
 - Au retour du stage : Les étudiants partant à l'international sont reçus au cours d'un entretien (obligatoire) par le cadre coordinateur des stages, le référent de suivi pédagogique, et le cadre coordinateur de promotion si possible, dans le mois qui suit le retour du stage.

- ✓ Une évaluation normative du raisonnement clinique est réalisée lors de ce stage
- ✓ Un rapport, via la plateforme Erasmus, est à réaliser à la fin du stage
- ✓ Un retour d'expérience est organisé au sein de l'IFSI pour que les étudiants présentent leur stage auprès des étudiants infirmiers de l'IFSI selon la méthode « Mon retour d'expérience en 180 secondes »

5.3 Démarches administratives :

- Les étudiants doivent posséder une carte d'identité ou un passeport selon la destination et un visa si nécessaire.
- L'assurance de l'étudiant doit comporter une couverture responsabilité civile privée à l'étranger
- Les étudiants sont assurés par l'IFSI pour leur responsabilité professionnelle à l'étranger, sauf pour les états unis et le canada.
- Les étudiants doivent contracter une assurance voyage, dont une assurance annulation.
- Les étudiants complètent leur garantie santé : rapatriement, prise en charge des frais médicaux y compris d'hospitalisation. Pour un stage en Europe, les étudiants doivent se munir de la carte européenne d'assurance maladie.
- Les étudiants réalisent les vaccinations obligatoires ou recommandées en lien avec le pays ou la région de destination.

5.4 Financement du projet :

- Le taux d'attribution de la bourse Erasmus en mobilité de stage est variable selon le pays d'accueil
- Les frais en sus de la bourse Erasmus en mobilité de stage sont à la charge de l'étudiant
- Les étudiants font l'avance des frais et sont ensuite remboursés sur notes de frais réels dans le cadre de la limite de la bourse octroyée